SUR LA MÊME THÉMATIQUE

PRÉVENTION ET SAUVEGARDE DES CRÉANCES









L'ENGAGEMENT DU DIRIGEANT ET LES CONSÉQUENCES DE SON IRRÉGULARITÉ



7h



Sur demande

PUBLIC VISÉ

Tout public.

OBJECTIFS

- Mettre en place un contrat de financement ou une garantie avec le bon signataire en respectant son formalisme,
- Mesurer les conséquences pratiques d'une irrégularité sur le financement ou sa garantie.

ANIMATION

Sabine HUTTLINGER:

Avocate à la Cour, ancien chef de service juridique d'une société financière.

LA RESPONSABILITÉ CIVILE ET PÉNALE DU DIRIGEANT EN PROCÉDURE COLLECTIVE



7h



Sur demande

PUBLIC VISÉ

Collaborateurs de services contentieux et précontentieux. Autres collaborateurs indirectement concernés par les procédures amiables ou contentieuses des clients.

OBJECTIFS

Repérer les étapes clés de la phase amiable ou de la procédure collective qui vont permettre de déclencher la responsabilité du dirigeant.

ANIMATION

Sabine HUTTLINGER:

Avocate à la Cour, ancien chef de service juridique d'une société financière.